

RAPPORT
DE LA CONFERENCE REGIONALE
CENTRE ET NORD EUROPE



ABBAYE NOTRE DAME DE SOLEILMONT

1 – 5 AVRIL 2019

Liste des Participants :

D. Olivier, Président, Cîteaux
M. Marie-Pascale, Co-présidente, Brialmont
D. Lode (Bureau), Orval
M. Catherine, Chimay
M. Myriam, Laval
M. Dominique, Soleilmont
M. Isabelle, Val d'Igny
D. Jean-Marc, Acey
D. Gilbert, Rochefort
D. Marc-André, Mont des Cats
D. Damien, Scourmont

Déléguée :

S. Caroline, Soleilmont

Invités :

M. Danièle, Maison Généralice Rome
M. Mary Helen, prieure générale, Bernardines d'Esquermes

Invité pour la journée du mercredi 3 avril 2019 :

D. Armand : Président de la Commission de Droit OCSO

Invitées pour la journée du vendredi 5 avril 2019 :

S. Marie, Val d'Igny, secrétaire centrale pour la formation
S. Béatrice, Laval, secrétaire régionale pour la formation

Les grands thèmes qui ont été traités au cours de la Réunion Régionale :

- le vécu de nos communautés : l'an dernier nous avons manqué du temps nécessaire pour un partage du vécu de toutes nos communautés. Cette année, nous avons donc mis la priorité sur ce partage de la vie de chacune de nos communautés. Il a été renforcé aussi par deux rencontres pastorales en soirée, entre nous.

- les nouveaux Pères Immédiats : à la suite du Chapitre Général, plusieurs changements ou délégations ont été mis en place, qui affectent aussi bien les maisons qui recevaient un nouveau Père Immédiat que les maisons qui devaient en fournir un. Dom Olivier a présenté la question à laquelle nous avons ensuite réfléchi ensemble.

- le document « *Cor Orans* » et ses répercussions sur notre droit propre dans l'OCSO : Dom Armand, que nous avons invité en tant que Président de la Commission de Droit, nous a aidés à avoir une idée plus complète des orientations du document qui pourraient avoir une incidence sur les communautés de moniales, et peut-être, par la suite, sur la législation des communautés de moines.

- la Constitution 67 et le Statut 34.3 : le Chapitre avait demandé que la Commission de Droit formule de façon plus concise ces deux articles. Dom Olivier a présenté l'état de la question, et nous avons étudié les deux nouveaux textes. Nous avons pris connaissance des votes des Régions de l'Ordre qui s'étaient déjà prononcées sur ces textes.

- la Formation : partage de la mise en œuvre du programme « *Experientia* » dans nos communautés, avec Sœur Marie. Elle a fait part des initiatives qui sont suivies dans les diverses Régions pour la Formation initiale et permanente. Elle a également demandé des remarques sur la tâche de secrétaire centrale pour la Formation, étant donné que son mandat finit à la prochaine Commission Centrale, en juin 2019.

- La Formation au niveau régional : Sœur Béatrice complète la présentation de Sœur Marie en synthétisant les rencontres de formation qui sont déjà en préparation pour les formateurs, les Internoviciats, les rencontres de maîtres et maitresses des novices franco-allemands.

- Les frères et sœurs qui sont hôtes à long terme dans nos communautés, et qui ont vécu leur formation initiale dans un autre monastère. Dom Lode

présente son analyse des aspects délicats qui peuvent survenir dans les communautés qui accueillent un ou plusieurs membres d'autres communautés.

- Cîteaux *Mater Nostra* : Frère Benoît de Cîteaux présente par un diaporama les projets qui concernent la restauration du Définitoire et l'aménagement de l'entrée du monastère de Cîteaux.

* * *

Présentation plus détaillée des grands thèmes énoncés ci-dessus :

- **Le vécu de nos communautés** : aucune communauté où le poids des ans ne se fasse pas sentir, plusieurs ont dû accepter de laisser un ou plusieurs membres aller définitivement en maison de repos. Séparation douloureuse, surtout quand les personnes sont très affaiblies et/ou désorientées. Pour plusieurs communautés, le nombre de membres qui demandent beaucoup de présence et de soins atteint la limite des possibilités de la communauté. Les relations avec le personnel soignant laïc sont délicates à gérer, voire parfois difficiles.

Quelques communautés avec une activité industrielle ont des projets de travaux pour un ou deux ans : aménagement de locaux plus adaptés, plus en phase avec la technologie actuelle.

Toutes les communautés sont bien intégrées dans l'Eglise locale, la présence de fidèles est importante pour l'eucharistie dominicale, les liens avec le diocèse sont solides et bien vivants partout. L'intérêt pour les démarches concrètes dans le domaine écologique est général, que ce soit de petites initiatives communautaires ou des mises en œuvre plus importantes au niveau énergétique ou domestique. Le grand âge et le peu de nouvelles vocations font que toutes les tâches reposent sur quelques frères ou quelques sœurs. Mais d'une manière générale, tous les supérieurs de notre Région ont tous dans leur communauté deux ou trois membres sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Quatre communautés de moines envisagent des rencontres plus fréquentes pour apprendre à se connaître, à l'exemple de « l'A.D.N. » (Aiguebelle, Désert, Neiges). Ce serait Scourmont, Orval, Rochefort, et peut-être aussi le Mont des Cats. (S.O.R. ? M.O.R.S. ?...)

- **Les Père Immédiats depuis le Chapitre Général de 2017** : il y avait à l'époque 22 situations problématiques. Ce qui fait une trentaine de communautés concernées, celles qui accueillent le Père Immédiat ou le Père Immédiat délégué, et celles qui doivent accepter son ministère. Comme ces délégations

doivent prendre fin au Chapitre Général de 2020, il serait bon de réfléchir auparavant à la manière dont a été vécue cette expérience, par toutes les communautés concernées. Il y a des façons plus simples d'alléger le travail et le nombre de sorties du Père Immédiat. On peut déjà déléguer les visites régulières et le Père Immédiat n'est pas obligé d'être présent lors de la clôture de la Visite Régulière. Mais on peut se demander s'il connaît encore suffisamment une communauté s'il ne fait la visite que tous les 6 ans ? L'usage se généralise de faire la visite à 2, un moine et une moniale, le plus souvent. Mais cela multiplie encore le nombre d'absences des supérieurs. D'autres solutions sont proposées : chercher un Visiteur dans la communauté elle-même ; chercher à l'intérieur de la filiation ; collaborer à l'intérieur de la Région ; nommer un Visiteur pour toutes les maisons d'une même Région.

Vote 1 : Nous demandons la nomination dès le début du chapitre d'une commission ad hoc pour évaluer les changements ou délégations de paternité recommandés par le CG de 2017 et pour présenter un rapport au chapitre sur la base de cette évaluation.

OUI : 11 ; NON : 0 ; ABS : 0 Unanimité.

Vote 2 : Etant donné que ces délégations établies au chapitre de 2017 prendront fin au chapitre de 2020 nous demandons que toutes les communautés impliquées dans ces changements ou ces délégations de paternité réfléchissent avec leur PI et son délégué sur leur expérience de ces trois années et forment cette expérience dans un document écrit transmis à la commission ad hoc où elles indiqueront quelle suite elles souhaitent donner.

OUI : 11 ; NON : 0 ; ABS : 0 Unanimité.

Vote 3 : Nous souhaitons que le CG de 2020 encourage à nouveau l'ensemble de nos communautés à exploiter les possibilités offertes par le document de travail préparé pour le CG de 2017 pour les changements ou délégations de paternité.

OUI : 11 ; NON : 0 ; ABS : 0 Unanimité.

- **L'élection du nouvel abbé général** : en échange informel, le soir, nous avons proposé des noms d'abbés susceptibles d'avoir plusieurs qualités nécessaires pour remplir la mission d'abbé général. Le Chapitre général commence le 3 septembre. Il serait bon de ne pas tarder à faire une évaluation des personnes

parmi lesquelles choisir, pour parvenir si possible à une élection pour le 8 septembre, et continuer le déroulement du Chapitre avec le nouvel élu.

Vote 4 : Nous voulons que le processus pour l'élection de l'abbé général soit initié dès le début du prochain chapitre général.

OUI : 11 ; NON : 0 ; ABS : 0 Unanimité.

- Nouveaux textes proposés pour la C.67 et le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles : question présentée par Dom Olivier

Le Chapitre Général de 2017 avait demandé à la Commission de Droit un texte réduit de la C.67 et un nouveau Statut 34 bis. (cf compte-rendu de la Commission de Droit du 23 au 26 avril 2018, page 3).

Nous avons relu ces deux textes et avons suggéré quelques modifications :

Vote 5

Nous souhaitons que les deux nouveaux textes (proposés par la commission de droit) pour la Cst 67 et Cst 34bis soient adoptés (*serait mieux nommé 34.3 que 34bis*).

OUI : 11 NON : 0 ABS : 0 Unanimité.

Vote 6

Nous proposons une nouvelle formulation du numéro 10 du statut sur l'accompagnement des communautés fragiles :

« Si la situation de la communauté ne s'améliore pas encore, le Chapitre Général, à la demande du Père Immédiat, peut procéder à la suspension de l'exercice de l'autonomie de la communauté. Un commissaire monastique est nommé par le Chapitre Général pour superviser le bien des membres de la communauté afin qu'ils puissent continuer à vivre ensemble de la manière la plus complète possible. Ce commissaire, qui peut provenir de l'intérieur ou de l'extérieur de l'Ordre, est un supérieur religieux majeur avec une autorité limitée telle que définie dans la lettre de nomination. Il ou elle fera rapport régulièrement au Père Immédiat. Si le commissaire monastique ne peut pas résider au monastère, il choisit, en accord avec le Père Immédiat, quelqu'un pour s'occuper des affaires quotidiennes de la communauté ».

OUI : 11 NON : 0 ABS : 0 Unanimité.

- Présentation de l'Instruction « *Cor Orans* » par Dom Armand :

En 1951 a paru la Constitution apostolique *Sponsa Christi*, de Pie XII.

En 2016 paraît la Constitution apostolique *Vultum Dei Quaerere* du Pape François.

Ces documents sont des constitutions apostoliques, le degré le plus élevé pour un document de ce type. Viennent par la suite des instructions qui donnent les modalités d'application. *Vultum Dei Quaerere* comporte 37 paragraphes et 12 articles ont une valeur juridique. Il fallait donner les modalités d'application.

Tout ce qui concerne les orientations générales pour les moniales peut s'appliquer aux moines.

L'arrière-fond de *Cor Orans* : il y a actuellement 4000 communautés de moniales dans le monde, dont plus de la moitié en Europe. Ce sont des communautés vieillissantes, qui manquent de vocations mais qui manquent aussi de cadres. Ces communautés éprouvent des difficultés pour assurer la formation, et des difficultés économiques. La moitié de ces 4000 monastères sont isolés, ils n'ont pas de lien juridique avec une congrégation, un ordre, ils se réfèrent seulement à l'évêque. Parfois c'est un prêtre diocésain qui fait la visite canonique, et qui connaît peu la vie monastique. Tous les problèmes finissent par remonter jusqu'à la Congrégation pour les Religieux.

A partir du 15 mai 2018, *Cor Orans* est la loi universelle pour tous les monastères de moniales. Donc, tous les Instituts qui ont des Constitutions doivent les revoir, afin de vérifier qu'elles correspondent avec cette législation. De plus, en ce qui nous concerne, comme nous avons toujours fait concorder les Constitutions des moines et celles de moniales, il faudra voir ce qu'il conviendra de modifier.

Quatre points font l'objet du document, qui comporte aussi une introduction.

- autonomie
- fédérations des monastères de moniales
- la séparation du monde
- la formation.

Autonomie : à l'autonomie juridique doit correspondre une autonomie de fait. Si le monastère n'a plus cette caractéristique, il faut tout faire pour lui permettre de la retrouver. (La fermeture est seulement la solution ultime). Si

un monastère n'a pas trouvé son autonomie au bout de 15 ans, il faut le fermer. Dans notre Ordre, il a fallu bien plus de temps à certaines maisons pour y parvenir !

Pour être reconnue comme fondation, il fallait la permission du Saint Siège. Désormais, il faut la permission pour commencer la fondation. Pour l'autonomie, il faut au moins 8 sœurs professes à vœux solennels, pas trop âgées. Dans nos Constitutions, il n'en faut que 6. Si une maison n'a plus que 5 professes solennelles, on a inventé la catégorie de « l'affiliation », ce qui correspondrait à nos « maisons-annexes ».

Les Fédérations : dès 1951, le Saint Siège encourageait les monastères à se regrouper. VDQ demande à tous les monastères d'appartenir à une fédération avant le 1^{er} avril 2019, sinon, le Saint Siège intervient. Mais tout ce que le Saint Siège attend d'une fédération, nous l'avons dans notre Ordre. Nos chapitres sont interdépendants depuis 1987 : les constitutions sont votées ensemble maintenant. Depuis 2011, les deux branches ne sont plus juridiquement distinctes. Si on faisait une fédération, il faudrait annuler toute cette évolution. A la suite de la consultation des supérieures des maisons de moniales de notre Ordre, nous avons demandé la dispense au saint Siège : la place des moniales dans notre Ordre est inscrite dans les structures de l'Ordre.

La clôture : il y a une distinction entre « clôture papale », « clôture constitutionnelle » et « clôture monastique », qui est une forme de clôture monastique. C'est notre cas.

La durée des étapes de la formation initiale : La nouvelle forme s'applique à tous les membres qui seront entrés après la promulgation de C.O., c'est-à-dire après le 1^{er} avril 2018. La durée de la formation avant la profession solennelle devrait atteindre 9 ans. Ce qui paraît un peu surprenant. La Congrégation dit que ce point fait encore l'objet d'une réflexion, donc, on ne change rien pour le moment.

Dans notre législation, quels points faut-il modifier ?

Notre Statut des Fondations a été adapté, il devrait être accepté. De même pour la formation, nous avons la *Ratio Institutionis*.

La Commission Centrale pourra demander à la Commission de Droit une révision des Constitutions des moniales pour intégrer ce qui semble devoir s'appliquer à nous, ensuite, le Chapitre Général votera ces adaptations, et on les présentera ensuite au Saint Siège.

Nous remarquons, en fin de C.O., au n° 289 que mention est faite d'un autre document : « le chemin de formation initiale et permanente (...) sera modulé selon le charisme et le droit de l'Institut, en tenant compte des *Orientations* publiées par la CIVCSVA, comme continuation et achèvement de la présente Instruction ». Cela signifie t-il qu'il y aura un autre document ? Le texte n'est pas clair, au moins en français.

Vote 7 :

Nous souhaitons que la Commission de Droit révise les Constitutions des moniales pour intégrer ce qui, dans *Cor Orans* semble devoir s'appliquer à notre législation.

OUI : 11 NON : 0 ; ABS : 0. Unanimité.

- **Echos de la réception du programme « *Experientia* »** avec Sœur Marie, secrétaire centrale pour la Formation.

Le programme est apprécié dans notre Ordre, dans la Congrégation de Las Huelgas, un peu moins dans l'O.Cist. L'abbé primat OSB s'y intéresse aussi. Le programme est sur le site de notre Ordre (allégé des textes des citations à cause des droits d'auteur qu'impliquerait une mise à disposition publique).

Nous avons fait un tour de table pour évaluer la mise en œuvre dans nos communautés. Pour plusieurs communautés, des réunions de groupes fonctionnent bien, soit une fois par semaine, soit à la place de la lecture de Carême. Parfois le programme est arrivé à une période déjà chargée sur le plan communautaire, ou par d'autres rencontres pour l'avenir de la communauté. Quelques communautés sont particulièrement bien entrées dans la dynamique du programme, des exemplaires imprimés ont été mis à la disposition de qui le désirait. Quelques réticences surgissent chez des sœurs plus âgées, peu enclines à réfléchir au niveau de leur vécu personnel monastique. Mais des réactions plus positives ont surpris le supérieur : « Ma vie spirituelle était sèche, c'est tombé comme un don du ciel ».

« Je n'osais pas croire à ce bel enthousiasme » : on partage ce que l'on veut, et on apprend à mieux se connaître.

Deux communautés n'ont pas encore abordé le programme, mais envisagent de le travailler bientôt.

- **Information sur les diverses initiatives pour la Formation** : par Sœur Marie et Sœur Béatrice (secrétaire régionale pour la Formation) : Internoviciats régionaux pour les jeunes de notre Ordre ou avec les OSB. Pour notre Ordre,

il y a alternance, un an pour les jeunes en formation, un an pour les Formateurs, au niveau franco-allemand, avec l'O.Cist.

Le STIM continue, tout comme la formation « Ananie » pour les futurs cadres des communautés. En France on trouve aussi d'autres centres : Le Chatelard, le Centre Sèvres, les universités de Strasbourg, de Toulouse, la formation à distance « *Domuni* » animée par les O.P.

Le mandat de Sœur Marie comme secrétaire centrale prend fin à la Commission Centrale en juin prochain. Elle aimerait une évaluation de ce qui est mis en place, en particulier la Newsletter trimestrielle.

- Partage sur la progression de l'Association « *Cîteaux Mater Nostra* » par Frère Benoît, cellérier de Cîteaux. Quelques illustrations permettent de montrer les étapes déjà franchies, avant la prochaine réunion de l'Association, à Cîteaux, les 11 et 12 avril 2019.

Le site historique – dans la clôture de Cîteaux – accueille des membres de l'Ordre et des touristes. Le Définitoire : bâtiment de prestige (façade sud de tout le monastère). Très beau. Souligne le rapport cistercien à l'art ! L'imaginaire change : le génie cistercien a traversé les siècles. Cîteaux n'est plus au 12e siècle. Le monastère a traversé une histoire difficile, qui a fait des ravages.

Racines du projet : Le centenaire : Cîteaux 98. Nouvelle église. Prise de conscience : Cîteaux – et donc la communauté – a une place particulière dans la famille cistercienne. Quoi faire comme signe d'unité (sans avoir un pouvoir juridictionnel) ? Une communion qui va plus loin que ne plus s'insulter.

Cîteaux dépasse aussi le monde cistercien. Cela concerne la région de Bourgogne, au cœur de l'Europe. Cîteaux a contribué à la renommée du vin de Bourgogne. Le Clos-Vougeot : les Climats sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Aménagements à réaliser : l'entrée de Cîteaux est « minable », pas très accueillante (vielle Trappe). L'extérieur de la nouvelle église n'est pas très heureux.

On nous avait soumis un projet « pharaonique » : création d'un jardin mystique (subsidé). On ne l'a pas fait, c'était trop exogène. Mais, le projet a évolué ; les visiteurs attendent autre chose et les membres de nos Ordres aussi. Mais quoi ?

2017 : réunion informelle de plusieurs abbés et supérieurs ou supérieures.

Le lieu de la première chapelle nous parle. Créer une œuvre d'art pour signifier que c'est « ici que cela a commencé ». Cîteaux doit rappeler nos

racines. Ce lieu peut devenir un lieu de pèlerinage vers nos pères. Pas seulement une mise en valeur des écrits, mais des personnes, des moines qui ont vécu sur le lieu. Le Définitoire : lieu de culture et d'histoire cistercienne.

2018 : création de l'association Cîteaux Mater Nostra. Cette association réunit toutes les branches de la famille cistercienne, elle peut donner une impulsion, tout en respectant la communauté de Cîteaux. Le lieu – symboliquement – n'appartient pas uniquement à la communauté.

L'association CMN peut collecter des fonds et chercher des compétences techniques. Pour le moment le travail est fait essentiellement par des frères de la communauté et des amis proches.

Les 11-12 avril 2019 : on regardera deux propositions : Définitoire et aménagement de l'ensemble du site (manières d'habiter le site).

Ce qui existe déjà :

- Le parcours de visites. Il invite à faire une expérience spirituelle. Le touriste devient pèlerin. Le lieu des fondateurs deviendrait une chapelle, où on peut même célébrer, amis aussi accueillir des touristes. Lieu pour la famille cistercienne : temps de prière.

- Le Définitoire (80 m de long ; 15 de large ; deux niveaux + combles) ; l'ancien secrétariat général de Cîteaux parle de gouvernance (politique), d'économie. C'était le secrétariat et le lieu du Conseil de l'Abbé Général.

- Le Cercis (concrétisation d'Arccis) : centre de conservation (archives, bibliothèques, objets patrimoniaux venant des monastères qui ferment, ou de chercheurs qui lèguent leur bibliothèque). Le Cercis (situé à Cherlieu) est déjà trop petit avant d'être rempli.

C'est un véritable centre culturel cistercien : on donne sens à tous ces documents. On constate – dans la bibliothèque de Melleray – que les moines lisaient les mêmes livres que Voltaire (Candide) ! Cela corrige un imaginaire inexact : confrontation irrémédiable entre deux tendances (le conflit entre deux « Frances »). Ce sont des preuves matérielles. Donc : enjeu culturel : entre la fin du 12e et la fin du 19e siècle : toute une histoire qui n'existe pas dans notre imaginaire cistercien. Notre lecture reste très trappiste (contrairement à l'Ordre de Cîteaux, qui est plus dans la continuité).

- Des Expositions pour le grand public

On pourrait devenir une sorte de « Bernardins des champs » (différent des Bernardins au 5e arrondissement à Paris).

Les acteurs : la communauté de Cîteaux, la famille cistercienne (dans l'association CMN), les acteurs publics (très intéressés, pour la valeur patrimoniale) : Monuments historiques, Région Bourgogne, la fondation Stéphane Bern (permettra d'avoir une dotation de 100 000€, mais aussi des subventions importantes).

Budget : Coûts prévus : 8 M€ (toutes dépenses confondues = 12 Millions €).

La partie historique peut être subventionnée à 60 pour cent. La Région a dit pouvoir participer jusqu'à 1M€ dans le cadre du développement touristique, reste à trouver 6 M€ (sans la chapelle).

La Chapelle : 800 000 €, à la charge de la Famille cistercienne.

La réorganisation du site : coût indéterminé, sera prise en charge par la communauté de Cîteaux.

Deux architectes ont été contactés : l'architecte de l'Etat pour la Côte d'Or : Martin Bacot (chrétien engagé) pour le Définitoire, et, pour la chapelle : M. Jean-Marie Duthilleul : (réalisateur des grandes gares en France et d'églises : Bernardins, chœur de Notre-Dame de Paris, Landévennec). Architecte de renom, qui frappe par son humilité.

- **Les hôtes à long terme dans nos communautés** et les frères et sœurs ayant été formés ailleurs : réflexion présentée par P. Lode. (cf en annexe 1 ; Texte de la présentation).

Questions posées par P. Lode et que nous avons trop peu abordées par manque de temps :

1. Comment chacune et chacun décrit la diversité dans la propre communauté ? De quel ordre est-elle, surtout des différences d'âge, de formation, de culture, de provenance d'autres monastères ? Où sentez-vous le plus grand défi pour vous en ce moment ?

2. Si quelqu'un a reçu sa formation dans un autre monastère, comment est-ce ressenti par les autres membres de votre monastère ? Et parallèlement : êtes-vous conscient de la manière dont il/elle ressent pour sa part, votre communauté ?

3. Comment accompagner ces frères et sœurs pour les aider à s'intégrer sérieusement ? Avez-vous une attention spéciale pour certains points ? Ou bien avez-vous le sentiment de subir la réalité malgré vous, en patientant de toutes vos forces sans pouvoir faire quelque chose ?

- Droit de vote des abbés et abbesses des maisons-filles lors de l'élection d'un abbé : Le point de départ de cette question vient de la constatation d'une certaine incohérence : les abbesses votent pour l'élection de l'abbé général, et n'ont pas ce droit de vote pour l'élection de leur Père Immédiat. Dans le cas d'une maison avec une filiation nombreuse, le résultat du vote peut être affecté, finalement, par le vote des supérieurs des maisons-filles.

Après une discussion animée, nous avons pris le vote suivant :

Vote 8 :

Nous souhaitons que soit revu le texte de la Cst 39.2 qui donne aux supérieurs masculins des maisons-filles le pouvoir de voter pour l'élection de l'abbé de leur maison-mère qui est leur Père Immédiat.

OUI : 11 NON : 0 ABS : 0 Unanimité.

* * *

Evaluation de la Réunion :

Beaucoup de satisfaction du fait que le temps a été suffisant pour échanger sur le vécu des communautés. L'horaire était souple ; sans doute faudra t'il veiller à mieux gérer le temps lors des tours de table. L'accueil de la communauté de Soleilmont était magnifique. Les relations sont fraternelles, on peut s'exprimer avec beaucoup de confiance, de simplicité, et de vitalité.

Nous avons aussi apprécié l'après-midi de détente : visite de l'abbaye de Villers-la-Ville en compagnie de deux guides très compétents et motivés (Michel Dubuisson et Eric Delaissé). L'accueil fraternel des carmélites d'Argenteuil pour les Vêpres et une rencontre avec les sœurs nous a réjouis par sa simplicité et sa joie partagée.

Pour le Chapitre général de 2020, nous décidons de n'envoyer qu'un seul délégué.

Prochaine réunion Régionale Centre et Nord Europe : du 20 au 25 avril 2020, à ACEY.

Annexe 1 : texte de P. Lode sur les hôtes à long terme dans nos communautés.

Nos communautés monastiques ont été toujours des communautés marquées par la diversité, et cela depuis saint Benoît. Les moines et moniales ont des âges différents, ils viennent de milieux sociaux différents, de cultures différentes.

Personne ne niera qu'à l'image de notre monde cette diversification s'intensifie et qu'elle va augmentant. Je prends comme exemple ma propre petite communauté. Les quinze frères représentent six nationalités différentes (en plus, de la Belgique nous venons des deux côtés de la frontière linguistique et question nationalités nous sommes sept, si je considère un flamand devenu néerlandais comme officiellement ressortissant des Pays-Bas). Nous sommes de trois continents différents. Ainsi, à la différence d'âge et de formation, s'ajoute la différence culturelle. Notre langue commune est le français, mais seulement sept sur quinze sont francophones. La majorité parle donc le français du dictionnaire avec chaque fois une autre culture (et sensibilité différente) derrière.

Ce n'est toutefois pas ce point que j'aimerais souligner, mais une complexité qui devient plus grande à cause d'un autre facteur : la migration d'un monastère à un autre. Dans le cas d'Orval : six frères ont été formés ailleurs : au Mokoto, à Zundert, à Saint-Sauveur (Liban : deux frères), à Sint-Sixtus et à Pra'd Mill (O.Cist.). C'est le bon tiers de ma communauté !

Ici il faut faire des distinctions.

Pour commencer je vois deux motivations différentes possibles chez les frères et sœurs hôtes.

La première est simplement qu'on veut vivre temporairement dans une autre communauté. Cela n'est pas neuf et relativement fréquent.

Mais des questions particulières se posent quand la personne veut rester à moyen ou long terme, sans avoir la perspective d'y faire stabilité.

Une autre motivation est de venir dans notre communauté avec l'idée d'y faire sa stabilité.

Ici encore on peut subdiviser en deux groupes :

(1) On peut venir chez nous par choix délibéré de vivre désormais dans la nouvelle communauté. Ceux qui le font sont plus ouverts à faire effort pour s'adapter à leur nouvelle communauté. C'est un peu la logique même. A priori

on ne va pas ailleurs avec l'intention délibérée d'y imposer ses points de vue (a posteriori, la réalité peut être différente !)

(2) Mais on peut changer aussi de communauté – excusez-moi l'expression, mais je l'utilise pour être clair – « faute de mieux » ou « par défaut ». C'est surtout le cas des frères et des sœurs provenant de monastères qui ferment pour l'une ou l'autre raison (généralement faute de recrutement). D'eux-mêmes ils/elles n'auraient jamais quitté leur communauté ni le monastère, ils mais sont obligés de se trouver une famille d'adoption.

Et au niveau de la communauté d'accueil on ressent souvent comme une obligation morale de les accepter (surtout quand on est la maison-mère d'un monastère qui ferme) : le frère ou la sœur doit bien trouver un « chez soi » quelque part, parce que l'Ordre porte une responsabilité partagée dans le soin de ses membres. Mais en dehors de cet argument on aurait peut-être été réticent pour accueillir la personne en question.

Je vois deux questions auxquelles réfléchir quand il s'agit des hôtes à moyen ou long terme, ou des frères et sœurs qui restent après une période de transitus.

(1) D'abord accueillir trop de personnes non stabilisées et qui n'ont pas l'intention de le faire risque de déstabiliser toute la communauté. Elles n'auront jamais l'esprit de la maison, parce qu'elles n'y ont pas reçu leur formation et ne pensent pas y rester. Elles s'engagent seulement jusqu'à un certain point. Mais la personne reste dans l'univers mental de sa première communauté et risque de tout juger à partir de là (donc, de garder un esprit critique envers sa communauté d'accueil, sans sentir le besoin de d'adopter la culture de la maison).

Il y a aussi une difficulté pour la communauté qui accueille. Si cette personne – ou plusieurs personnes – sont dans la communauté avec le sentiment de la sauver en quelque sorte, parce que la communauté manque de vocations et de ressources en personnel, elles risquent d'avoir l'ambition de recevoir assez vite des responsabilités (avec le sentiment : si cela ne marche pas, ou ne me plaît pas, je peux toujours quitter ici).

Par ailleurs, la communauté se sentira peut-être poussé à confier des responsabilités majeures (maître/maîtresse des novices, prieur(e) etc) à quelqu'un qui ne sent pas obligé de défendre toutes les valeurs de la maison parce qu'elles ne sont jamais devenues les siens.

(2) J'ai parlé de tout cela au cours d'un chapitre conventuel chez nous et c'était l'occasion de prendre conscience de quelque chose d'autre encore qui n'était pas vraiment perçu jusqu'à ce moment. Il s'agit du fait que des frères

ou de sœurs ont eu leur première formation ailleurs. Le point devient un vrai thème de réflexion dans un contexte où on ferme des maisons. Je ne dis pas qu'avoir reçu sa formation dans une autre maison de l'ordre est un obstacle. Mais c'est une difficulté tout de même et une conséquence de l'autonomie de nos maisons. Pourquoi ? Je vois plusieurs aspects.

(A) D'abord on fait une seule fois dans sa vie une première formation. C'est comme un premier amour et un premier mariage. L'expérience peut avoir été largement positive ou négative, peu importe, mais elle ne se répète pas. On est pour toujours marqué par elle. Ainsi, on reste « formaté » par la culture de sa première maison. Pendant cette période – qui a souvent commencé dans l'enthousiasme et avec une réceptivité à toute épreuve – on a assumé certaines valeurs, sinon on ne serait pas entré dans cette communauté précise. On a reçu des choses qu'on ne veut plus jamais perdre. Ou, à l'inverse, on a fait des expériences qu'on ne veut plus jamais répéter. Mais cela peut être en décalage avec ce qu'on vit dans la nouvelle communauté.

Je mettrais ici dans une sous-catégorie des frères ou sœurs qui se sont absentés pour plusieurs années de la communauté, souvent après une période d'exclaustration (quelle que soit la raison : pour soigner un parent, pour des études prolongées, pour « prendre de l'air »). Ils retournent avec l'idée qu'ils vont reprendre le fil où ils l'avaient laissé. Mais la communauté a évolué. Elle est devenue en partie autre. Ne pas le voir et ne pas pouvoir en parler peut causer des tensions à la longue, des incompréhensions. On parle le même langage sans donner exactement le même sens aux mots. On pense se comprendre, mais on parle de choses différentes. Eux/elles aussi vivent sans le savoir dans une nouvelle communauté.

Je parle d'une sous-catégorie (et pas d'une même catégorie) parce que dans le cas d'une absence prolongée c'est la communauté qui a changé et c'est le membre absent qui n'a pas changé. Canoniquement parlant le frère ou la sœur a toujours fait partie de la communauté, mais elle s'est figée dans l'idée de la communauté qu'elle a apporté avec elle en partant. Il/elle ne se rend pas compte qu'on forme maintenant les nouveaux d'une autre façon, en mettant d'autres accents (ce n'est jamais un changement total, bien sûr, mais souvent un changement tout de même bien réel).

(B) S'ajoute à cela qu'une personne qui change de communauté vient toujours quelque part avec une blessure, une frustration. Même si elle quitte sa première communauté avec beaucoup de conviction et vit son changement comme une libération, elle n'était pas entrée dans cette communauté pour la

quitter un jour. Il y a donc toujours un sentiment de regret, d'échec, peut-être le sentiment d'avoir été trompé (surtout s'il y avait des dérives sectaires). Bref il y a un traumatisme qui restera. Si elle-même n'en est pas consciente elle risque de se venger contre une situation injuste en vivant ses colères non liquidées dans sa communauté d'accueil. Ou les problèmes d'autorité peuvent s'accroître parce qu'on ne veut surtout plus se laisser prendre par une autorité mal vécue. Tout cela est très humain, mais il n'est pas toujours simple de le gérer.

(C) S'ajoute généralement à ce premier point – on est formé ailleurs – un autre facteur : celui de l'âge. Aujourd'hui on n'est plus trop jeune. La personnalité est déjà largement formée. Mais quand on a vécu plusieurs années ailleurs, non seulement on y a été formé, mais on y a vieilli aussi. En arrivant dans sa communauté d'adoption cette personne n'a plus la souplesse pour changer beaucoup. La communauté d'accueil doit être consciente que c'est une personne « à prendre ou à laisser », avec ses qualités et compétences, mais aussi avec ses limites physiques ou psychiques. On ne la changera plus beaucoup. Il est donc important de savoir qui on accueille et d'en être conscient avec toute la communauté, sinon on va vers des difficultés (et peut-être des drames).

J'ajoute que la communauté ne doit pas seulement accueillir la personne, mais qu'elle-même devra s'adapter (et donc changer). Est-ce que la communauté a elle-même encore la souplesse nécessaire pour le faire ? La bonne rencontre est toujours possible et il y a beaucoup de cas, heureusement. Mais la question vaut la peine d'être posée avant d'avoir des désillusions.

Selon moi, la nécessité d'accueillir des frères ou des sœurs venant d'autres communautés va se multiplier dans l'avenir. Et pour les raisons que je viens de donner c'est autre chose que d'être confronté à la différence d'âge ou de culture. Depuis toujours nous sommes habitués aux différences générationnelles ou culturelles. Beaucoup moins aux différences de culture monastique. Celles-ci, même si elles sont intérieures à notre propre ordre, sont réelles et... beaucoup plus résistantes (contrairement à ce qu'on pourrait penser). Paradoxalement, c'est peut-être moins difficile dans une communauté où un nombre suffisamment important des membres est dans la situation (mais je dis cela peut-être pour m'encourager moi-même !).

Plusieurs de nos communautés ont l'expérience de ces questions et c'est pourquoi nous avons pensé que cela valait la peine d'échanger sur le sujet.

Plusieurs de nos communautés ont l'expérience de ces questions et c'est pourquoi nous avons pensé que cela valait la peine d'échanger sur le sujet.

Je propose de distinguer deux questions dans notre échange :

1. Comment chacune et chacun de nous décrit la diversité dans sa propre communauté ? De quel ordre est-elle, surtout des différences d'âge, de formation, de culture, de provenance d'autres monastères ? Où sentez-vous le plus grand défi pour vous en ce moment ?

2. Si quelqu'un a reçu sa formation dans un autre monastère,
- comment est-ce ressenti par les autres membres de votre monastère ?
- parallèlement : êtes-vous conscient de la manière dont il/elle ressent votre communauté à son tour ?

Je traite cette question explicitement parce qu'il me semble que c'est un défi relativement nouveau dans la mesure où l'on ferme des monastères et que des frères ou sœurs arrivent chez nous, pas vraiment par choix délibéré mais en grande partie obligé par les circonstances.

3. Ma troisième question serait alors : comment accompagner ces frères et sœurs pour les aider à s'intégrer sérieusement ? Avez-vous une attention spéciale pour certains points ? Ou avez-vous le sentiment de subir la réalité malgré vous, en patientant avec toutes vos forces sans pouvoir faire quelque chose ?

f. Lode

*

*

*

Annexe 2 : Programme du Colloque aux Bernardins 16 et 17 octobre 2019

La Charte de Charité. 1119-2019

Un document pour préserver l'unité entre les communautés

Colloque international des 16 et 17 octobre 2019, Collège des Bernardins
(Paris)

Mercredi 16 octobre :

9h00 : Accueil par Monseigneur Alexis LEPROUX (Président du Collège des Bernardins)

9h15 : Mère Marie-Pascale DRAN (Abbaye de Brialmont ; Présidente de l'ARCCIS), Mots de bienvenue

9h30-10h10 : Dom Olivier QUENARDEL (Abbaye de Cîteaux), Introduction
10h10-11h00 : Guido CARIBONI (Università Cattolica di Milano/Brescia),
The *Carta Caritatis* as a document to establish a Abbey.
11h00-11h50 : Alexis GRÉLOIS (Université de Rouen), Genèse et évolution
de la Charte de charité au XIIe siècle

11h50-13h30 : Repas de midi

13h30-14h20 : Monika R. DIHSMAIER (Heidelberg), Entscheidungsfindung
und die Versionen der *Carta Caritatis*

14h20-15h10 : Constance BERMAN (University of Iowa), The Charter of
Charity in Practice

15h10-15h30 : Pause

15h30-16h20 : Hubert DE BOISREDON (Armor), La Charte de Charité, une
source d'inspiration pour des sociétés d'un même groupe

16h20-17h10 : Patrice CROS (Premier Cercle) et Sophie IZOARD-ALLAUX
(Université catholique de Louvain), Charte de Charité et management

18h00 : Vêpres

Jeudi 17 octobre

9h00-10h30 : Table ronde « La Charte de Charité vécue aujourd'hui dans les
différents ordres cisterciens » - 9h00-9h10 : Dom Jean-Marc CHÉNÉ (Abbaye
de Bellefontaine), représentant OCSO - 9h10-9h20 : Dom Vladimir
GAUDRAT (Abbaye de Lérins), représentant OCist. - 9h20-9h30 : Mère
Josephine-Mary MILLER (Monastery of Our Lady of Hynning),
représentante des Bernardines - 9h30-10h30 : Table ronde

10h30-10h50 : Pause

10h50-11h40 : Brian P. MCGUIRE (Roskilde Universitet), Abbot Stephen of
Cîteaux and abbot Bernard of Clairvaux: bonds of charity?

11h40-12h30 : Alkuin SCHACHENMAYR (Abbaye de Heiligenkreuz),
Veneration of Stephen Harding as Author of the *Carta Caritatis*

12h30-13h30: Repas de midi

13h30-14h20 : Jörg OBERSTE (Universität Regensburg), Auf neuen Wegen Altes bewahren – Was leistete die zisterziensische Ordensverfassung des 12. und 13. Jahrhunderts?

14h20-15h10 : Martha G. NEWMAN (University of Texas), The Benedictine Rule and the Narrow Path : the Place of the Charter of Charity in the Exordium Magnum and other late twelfth-century Cistercian texts

15h10-15h30: Pause

15h30-16h20 : Emilia JAMROZIAK (University of Leeds), *Carta Caritatis* and power of tradition in the late-medieval cult of saints in the Cistercian Order

16h20-17h00 : Eric DELAISSÉ (Université catholique de Louvain), Conclusions.

* * *

Table des matières :

- Grands thèmes au programme de la CNE :	p. 3
- Le vécu de nos communautés	p. 4
- Les Pères Immédiats depuis le Chapitre Général de 2017	p. 4
- Election du nouvel abbé général	p. 5
- Nouveau texte pour la C. 67 et le Statut 34.3	p. 6
- <i>Cor Orans</i>	p. 7
- Programme <i>Experientia</i> et Formation	p. 9
- Cîteaux Mater Nostra	p. 10
- Hôtes à long terme dans nos communautés	p. 12
- Droit de vote des abbés/abbesses des maisons filles	p. 13
- Evaluation de la CNE	p. 13
- Annexe 1 : Texte de P. Lode (les hôtes à long terme)	p. 14
- Annexe 2 : Colloque aux Bernardins sur la <i>Carta Caritatis</i>	p. 19